

La revue parents

POUR L'ENFANT VERS L'HOMME

N°444/OCTOBRE 2022

ISSN : 0223-0232 / 2,26€

**Élèves sans toit :
dire stop !**



PSYCHO

Luttons contre
la grossophobie

REGARDS CROISÉS

Faut-il craindre
« l'école du futur » ?



3 BONNES RAISONS

DE LIRE CE DOSSIER !

1. Pour une prise de conscience collective
2. Pour faire respecter des droits élémentaires
3. Pour savoir comment agir

UN TOIT C'EST 1 DROIT
PAS D'ENFANTS À LA RUE

Elèves sans toit :
dire stop !

Le nombre d'enfants qui dorment dans la rue n'a cessé d'augmenter ces derniers mois. Face à l'urgence, parents d'élèves, enseignants et associations se mobilisent. Leur objectif : **mettre les familles à l'abri** et faire pression sur les pouvoirs publics pour que des solutions émergent. Enquête.

Texte :
ÉMILIE GILMER



Quel état des lieux ?

Les chiffres sont alarmants. À la fin de l'été, le nombre de familles sans abri, en France, avait déjà augmenté de 86 % par rapport au mois de janvier 2022. Mais depuis le 1^{er} septembre, le problème s'accroît de manière exponentielle. « On sait par exemple qu'au 19 septembre, le nombre de familles avec enfants qui ont appelé le 115 – le numéro d'appel national pour les sans-abris – et ont obtenu une réponse négative a augmenté de 30% par rapport à la rentrée scolaire, note Nathalie Latour, directrice générale de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS). Concrètement, cela représente 2087* enfants de moins de 18 ans et 489* enfants de moins de 3 ans, qui, ce soir-là, ont dormi à la rue. »

Qui plus est, ces chiffres ne prennent pas en compte les familles qui n'ont pas donné l'alerte. Ils sont donc bien en deçà de la réalité. « On sait que nombre de personnes n'appellent pas ou plus le 115, parce qu'elles n'en n'ont pas connaissance ou parce que la réponse qu'on leur fait est toujours la même : il n'y a plus de place ! », remarque Anne-Sophie Huchard, représentante du collectif Jamais Sans Toit. Ces chiffres n'incluent pas, non plus, les mineurs isolés et les enfants « mal-logés » (vivant dans un squat ou un bidonville par exemple). « Au total, on estime à 50 000 le nombre d'enfants à la rue ou en habitat précaire », précise Nathalie Latour.

Un parc d'hébergement saturé

En cause, la crise économique, bien sûr, qui fait basculer de plus en plus de familles dans la grande pauvreté, mais aussi et surtout, un parc d'hébergement d'urgence saturé. « La tendance depuis des années est à l'aggravation des situations en bas de l'échelle sociale avec de plus en plus de gens qui perdent leur logement, analyse Manuel Domergue, porte-parole du Collectif des associations unies (CAU) et directeur des études de la Fondation Abbé Pierre. Aussi, si aucun effort supplémentaire n'est consenti par les pouvoirs publics pour absorber ce flux de personnes, la situation ne peut que s'aggraver. » Dans ce contexte, le manque de logements pérennes et la problématique d'accès aux droits deviennent alors



© DR

« Quand on est un bébé à la rue, tous les besoins fondamentaux de sécurité, d'accès aux soins, d'accès à une alimentation correcte sont bafoués.. »

— ANNE-SOPHIE HUCHARD, COLLECTIF JAMAIS SANS TOIT

déterminants... « Il y a des familles qui restent plusieurs mois, voire plusieurs années, en foyer d'hébergement d'urgence parce qu'elles n'ont pas de papiers et sont en attente de régularisation », remarque Anne-Sophie Huchard. Sans compter l'accueil, ces derniers mois, de dizaines de milliers de réfugiés ukrainiens, qui ajoute de la tension à un système déjà engorgé.

Des enfants gravement impactés

Premières victimes du sans-abrisme, les enfants payent un lourd tribut au phénomène. « Beaucoup d'études montrent que les 1000 premiers jours de vie sont cruciaux, rappelle la représentante du collectif Jamais Sans Toit. Or, quand on est un bébé à la rue, tous les besoins fondamentaux de sécurité, d'accès aux soins, d'accès à une alimentation correcte sont bafoués. » De même pour les enfants « logés » dans des abris de fortune, dont la santé et la vie même sont largement menacées.

« Chaque année, on a des incendies, des accidents de voiture quand les personnes vivent à côté d'une route ou d'une autoroute, indique Manuel Domergue. Et puis, il y a le froid, les accidents domestiques, les maladies cutanées ou respiratoires. Et, bien sûr, les effets sur la santé mentale, avec une insécurité permanente, une impossibilité de se projeter et un rythme de vie perpétuellement remis en cause. » Quant à la scolarisation, elle est largement fragilisée. « Quand on est « trimballé » d'un endroit à l'autre, ça ne peut pas tenir », observe le militant.

115

C'EST LE NOMBRE de décès de mineurs vivant dans la rue, recensés par le Collectif des morts de la rue entre 2012 et 2020.

« Quand on dit qu'il y a des enfants à la rue, on nous demande toujours quel est leur statut migratoire, comme si cela changeait quelque chose. »

— MANUEL DOMERGUE, COLLECTIF DES ASSOCIATIONS UNIES

Un droit élémentaire bafoué

Rappelons-le pourtant : l'accès au logement est un droit fondamental, reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le préambule de la Constitution et par la loi. Le droit à l'hébergement est inscrit dans le code de l'action sociale et des familles, qui indique que toute personne sans abri et en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. « Un enfant à la rue n'est-il pas une personne en détresse ? », interpelle Manuel Domergue, qui souligne par ailleurs la dimension inconditionnelle de ce droit. « Quand on dit qu'il y a des enfants à la rue, on nous demande toujours quel est leur statut migratoire, comme si cela changeait quelque chose. Le fait qu'ils soient primo-arrivants ou déboutés du droit d'asile n'y change rien. Ce sont des enfants à la rue et la loi française stipule qu'ils doivent être accueillis en hébergement ! »

Répondre à l'urgence, mais pas que...

Le 30 août dernier, une première conférence de presse a été organisée par la FCPE, le Collectif des associations unies et le collectif Jamais Sans Toit pour donner

l'alerte et en appeler à la vigilance collective. Une autre conférence de presse a eu lieu le 17 octobre (journée mondiale du refus de la misère). « Ce que nous attendons du gouvernement, c'est d'abord que soit abandonné le projet de fermer 7000 places d'hébergement d'urgence d'ici la fin de l'année comme cela a été annoncé, indique Nathalie Latour. C'est une mesure complètement inadaptée par rapport à la réalité des besoins, puisque le nombre de places est déjà insuffisant. On demande également une politique beaucoup plus volontariste en matière de transformation du bâti et de création de logements pérennes, pour redonner de la fluidité aux dispositifs. »

Les associations le martèlent : gérer l'urgence est nécessaire mais très insuffisant. « Ce que nous défendons est la politique du logement d'abord, ajoute Manuel Domergue. C'est-à-dire la possibilité d'accéder directement à un logement pérenne. Cela nécessite de réinverser la courbe de production des logements sociaux (en forte baisse depuis cinq ans). Car on le sait : avoir un logement digne de ce nom est la première condition pour pouvoir s'insérer dans la société. »

*Chiffres issus du I15/SIAO (service intégré de l'accueil et de l'orientation).


7000
C'EST LE NOMBRE
de places
d'hébergement
d'urgence que
le gouvernement
souhaite fermer
d'ici la fin de
l'année.

L'AVIS DE LA FCPE

LA FCPE APPELLE À LA MOBILISATION CITOYENNE

Face aux manquements de l'État, des collectifs rassemblant enseignants, parents d'élèves, associations et citoyens indignés se mobilisent sur le terrain. « Le réseau national d'aide aux élèves sans toit a pour objectif de coordonner les actions, mutualiser les moyens et essaimer des collectifs partout sur le territoire, explique Carla Dugault, coprésidente de la FCPE, qui a porté le projet et qui vient de terminer son mandat. Mais l'idée est aussi de donner une plus grande visibilité à cette problématique pour faire pression sur les pouvoirs publics. En cela, le poids de la FCPE dans le débat public est un atout précieux. » Concrètement, un « toitoriel » a été créé (lire page 19) afin d'aiguiller les citoyens désireux de se mobiliser. La FCPE propose par ailleurs de former tous ses militants sur ces questions. « Nous nous sommes toujours tenus auprès des enfants et de leur famille, indique Carla Dugault. Alors que nous observons une accélération de la pauvreté, nous confirmons notre engagement avec force. »



POUR ALLER PLUS LOIN :

Librairie Dans cet ouvrage incisif, Jean-Paul Delahaye, ancien directeur général de l'enseignement scolaire, dénonce les choix politiques et budgétaires – ceux des élites –, qui font de la France le pays où les origines sociales ont le plus d'impact sur les destins scolaires. *L'école n'est pas faite pour les pauvres*, Ed. Le Bord de l'eau, 2022, 14 €.





© DR



Quand l'école sert de refuge

Un peu partout en France, des parents d'élèves et des enseignants se mobilisent pour trouver des solutions d'urgence aux familles sans abri. Exemple en région lyonnaise, où depuis 2014, près d'une soixantaine d'établissements ont servi de refuge temporaire à plus de 480 enfants.

Ne jamais s'habituer à l'idée qu'un enfant dorme à la rue. Les collectifs qui naissent çà et là, dans des écoles du territoire, pour venir en aide aux familles sans abri, ont fait de cette phrase un mot d'ordre. C'est le cas du collectif Berthelot Solidaire, attaché à l'école Berthelot du 7^e arrondissement de Lyon. Créée par des parents d'élèves et des citoyens engagés, cette entité fait aujourd'hui partie du collectif Jamais Sans Toit et répond systématiquement présent lorsqu'elle a connaissance d'une situation de sans-abrisme. « Nous travaillons

en lien avec l'assistante de service social de l'école et la directrice, qui nous avertissent, explique Nadia, membre du collectif et parent d'élève FCPE. À partir de là, un objectif : prendre contact avec la famille concernée pour savoir si elle souhaite être aidée. « C'est vraiment le préalable à toute démarche : s'assurer que les gens sont d'accord pour que l'on entreprenne des démarches ; appeler le 115, la maison de la vie sociale, la mairie », explique la militante.

Mettre à l'abri et donner l'alerte

Parfois, ces démarches suffisent pour qu'une solution émerge. Parfois non. « Dans ce cas, on commence par payer

“On ressent un immense soulagement chez les enfants”

MATHILDE RÉGNIER,
professeure de français au collège
Henri Barbusse de Vaulx-en-Velin et
membre du collectif Jamais Sans Toit

Comment s'organise une occupation ?

Durant trois hivers consécutifs, nous avons occupé l'établissement pour des familles de nos élèves, souvent deux ou trois familles en même temps. Dans ce cas, on met en place des permanences à la suite des cours. Il y a un enseignant qui est présent de 18 à 21h, au moment où les familles arrivent. Un ou deux enseignants prennent ensuite le relais pour la nuit, entre 21h et 7h, heure à laquelle les enfants et les parents repartent. Car, en effet, les familles ne viennent jamais sur les heures de présence des élèves. Elles sont abritées dans un grand gymnase, où elles se créent chacune un espace à l'aide de gros matelas.

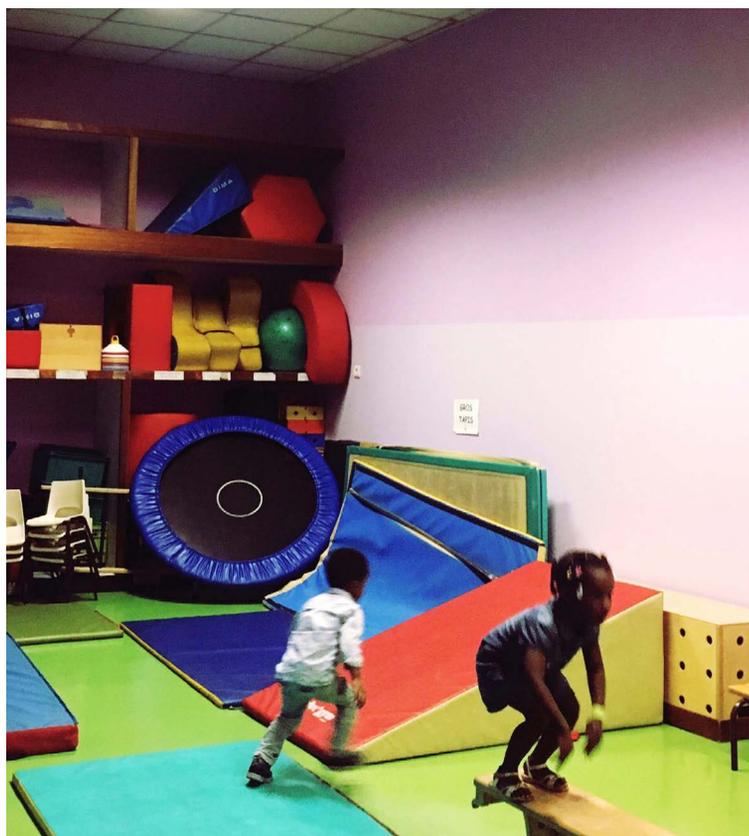
Combien de personnes sont-elles mobilisées ?

On ne s'est jamais lancé dans une occupation sans avoir au moins vingt personnes partantes pour se relayer le soir et la nuit auprès des familles. Car il peut s'écouler plusieurs semaines, voire plusieurs mois, avant que la situation ne se débloque et qu'une solution d'hébergement soit proposée. Certains enseignants se mobilisent autrement : ils apportent de la nourriture, des habits, des sacs de couchage. Les parents d'élèves aident aussi beaucoup pour la logistique. Quant à la direction du collège, elle ne nous soutient pas officiellement mais elle ne nous a jamais empêchés de le faire.

Comment cette occupation est-elle vécue par les familles et les enfants ?

On ressent un immense soulagement chez les enfants. C'est perceptible encore plus vite que chez les parents qui vivent une forme de honte et de culpabilité d'en être là. Chez les enfants, ce sont des visages différents de ceux que l'on avait vu les jours précédents ; ces visages de tension et de manque de sommeil. Le soir, quand on se retrouve dans le gymnase, ils jouent, ils blaguent avec nous. Les parents finissent par être soulagés eux aussi, car ils voient que leurs enfants portent moins le poids de la situation. Pour un temps, il n'y a plus l'angoisse de quitter l'école sans savoir où on va dormir.

Quand les parents d'élèves n'ont plus le choix, parce qu'ils ont épuisé tous les recours, ils optent pour l'occupation d'école. Laisser des enfants dormir dehors est impossible. L'objectif est que l'État prenne le relais le plus rapidement possible.



des nuits d'hôtel pour répondre à l'urgence immédiate », explique Nadia. Des goûters solidaires sont organisés devant l'école, qui permettent d'alimenter un fonds de secours. « L'année dernière, 35 000 euros de nuits d'hôtel ont été payées, sur l'ensemble de la métropole lyonnaise, grâce à l'argent récolté par ces goûters », indique Anne-Sophie Huchard, représentante du collectif Jamais Sans Toit. Sans compter toutes les opérations dont on n'a pas connaissance... » Une solution néanmoins exceptionnelle et provisoire, car le but ultime des collectifs, outre de mettre à l'abri les enfants et leurs parents, est que l'État prenne ses responsabilités et réponde de ses obligations légales en matière d'hébergement d'urgence. « La mobilisation repose sur la médiatisation, précise Anne-Sophie Huchard. On invite la presse dès qu'un événement est organisé. »

Occupation d'école, un recours efficace

Mais quand les jours passent et que les demandes restent lettre morte, les collectifs enclenchent la vitesse supérieure. « Quand on n'a plus le choix, parce qu'on a épuisé tous les recours, on opte pour l'occupation d'école », explique Nadia. Avec, là encore, l'objectif que l'État prenne le relais le plus rapidement possible. Et ça marche ! « Ça peut durer plusieurs semaines, mais au bout du compte, les familles sont hébergées, remarque Anne-Sophie Huchard. Tout simplement parce que l'idée que des enfants passent la nuit dehors n'est pas tenable vis-à-vis de l'opinion publique. » Souvent, d'ailleurs, ce sont les élus locaux qui finissent par interpellier directement la préfecture, en disant : « Regardez, on a des parents d'élèves et des enseignants qui dorment à l'école avec une famille, ça ne peut pas durer ! »

“Pendant plusieurs mois, on a dormi dans une voiture”

Mirsada, 28 ans, est la maman d'Ernado, âgé de 7 ans. Arrivée d'Albanie, **elle s'est retrouvée sans hébergement,** avec son mari et son fils, avant d'être épaulée par un collectif de parents et de citoyens.



Quelle est votre histoire ?

On est arrivés en France avec mon mari il y a sept ans. J'étais enceinte de huit mois. Au début, on a entamé une procédure de demande d'asile et on a été hébergés dans un foyer. Mais notre demande a été refusée, et à cause de ça, on a été obligés de quitter ce foyer. Mon fils avait 1 an. On a dormi deux mois dans une voiture. Ensuite, j'ai rencontré une dame qui m'a orientée vers une paroisse à Villeurbanne, où une association nous a proposé une chambre. On y a habité pendant un an et demi. Mais des travaux ont commencé et on a été obligés de partir. On s'est retrouvés de nouveau à la rue, cette fois, on a dormi sous une tente pendant plusieurs mois du côté de la gare Perrache.

Comment êtes-vous entrée en contact avec le collectif de parents ?

On a trouvé un studio dans le quartier de la Croix-Rousse prêté par une famille, grâce à l'association de la paroisse. On a inscrit notre fils dans une école au centre de Lyon. On est restés quatre ans dans ce studio, mais on a été obligés de le quitter. Là, j'ai raconté mon histoire aux membres du collectif et je leur ai demandé de l'aide. C'est là qu'ils nous ont proposé de dormir dans le gymnase, on était quatre familles hébergées en même temps, pendant presque trois semaines.

Où vivez-vous aujourd'hui ?

On nous a donné une chambre dans un hôtel, mais c'est très loin de l'école. Ernado fait le trajet tous les jours, en bus et en métro, il y en a pour plus d'une heure. Et puis, c'est compliqué de vivre à l'hôtel car il n'y a pas de quoi faire à manger. Pour laver le linge, c'est compliqué aussi. Il faut payer 5 euros pour le laver et le sécher, c'est très cher pour nous.

Qu'est-ce qui pourrait vous aider ?

On attend d'obtenir un rendez-vous à la préfecture pour faire la demande de régularisation, mais on n'a pas encore de date. Si on avait des papiers, ça changerait tout, on pourrait travailler, payer des choses, là, on ne peut rien faire. On a l'espoir car on est venus en France pour offrir une vie meilleure à notre fils, une vie sûre et protégée. Ernado adore l'école. L'an dernier en CP, il était le meilleur de la classe. Cette année, il est fatigué mais il ne veut pas changer. Je lui dis que pour l'instant, on dort là mais qu'après il aura une chambre pour lui. Il me dit ok et il attend.

COMMENT LA FCPE S'ENGAGE-T-ELLE POUR LUTTER CONTRE LE SANS-ABRISME ?

Des formations sont proposées aux représentants de parents d'élèves FCPE, afin de savoir comment agir et apporter son soutien à une famille sans abri. Ensuite, dans chaque établissement, la FCPE a les moyens de rendre visibles les situations en relayant l'information auprès de l'ensemble des parents d'élèves. « Les parents membres des collectifs ne peuvent pas communiquer auprès des autres parents, par mail ou dans le cahier de liaison, s'ils ne sont pas élus, remarque Nadia, membre du collectif Berthelot Solidaire. Aussi, la FCPE est un relais d'information précieux au sein de l'école

FAUT-IL PRÉVENIR LA MAIRIE D'UNE OCCUPATION D'ÉCOLE ?

Oui, il est primordial de communiquer auprès de la mairie en les informant de l'urgence de la situation qui conduit à l'occupation de l'école, répond le toitoriel. Car, aucune convention d'occupation des locaux hors temps scolaire n'étant signée, le maire est en principe fondé à saisir une juridiction pour demander l'expulsion du collectif. Néanmoins, en pratique, les expulsions n'ont jamais été demandées par les mairies à l'occasion de telles mobilisations. A contrario, comme le rappelle le toitoriel, la mairie peut être un soutien clé pour se mobiliser auprès de la préfecture pour demander le respect du droit à l'hébergement des familles.

LE TOITORIEL

À l'usage des personnes qui souhaitent soutenir les familles sans toit des écoles, collèges et lycées

Vademecum de la mobilisation

1. Identifier les situations

Plusieurs indices permettent de repérer les élèves en difficulté. Par exemple, les familles sans toit sont souvent domiciliées au centre communal d'action sociale (CCAS) ou auprès d'un organisme agréé. Attention, toute démarche de soutien nécessite le consentement éclairé des élèves et des familles.

2. Orienter les familles vers les démarches d'accès aux droits

Bien souvent, les familles en situation de grande précarité n'ont pas une bonne connaissance de leurs droits. Il convient donc de leur proposer un accompagnement dans leurs démarches : appeler le 115, solliciter les services départementaux d'action sociale, etc.

3. Monter un collectif de soutien

Seul-e on s'épuise, plus on est nombreux-ses, plus on est fort, rappelle le toitoriel. Il est donc judicieux de faire connaître les situations aux autres enseignants, aux parents d'élèves et aux habitants du quartier, tout en préservant le droit au respect de la vie privée des élèves et de leur famille.

4. Médiatiser !

Interpeller les élus locaux, organiser des goûters solidaires ou des concerts de soutien, accrocher une banderole devant l'école... L'objectif est d'attirer la presse locale (et idéalement nationale) afin d'interpeller l'opinion publique et les pouvoirs publics !

Le toitoriel est téléchargeable sur eleves-sans-toit.fr



Retrouvez en ligne des exemples de courrier à adresser aux autorités, des modèles de déclaration de manifestation, des communiqués de presse type, des affiches de goûter solidaire.